

COMMUNIQUE

AFSCA : retrait du marché de produits contaminés

18 février 2009

Des denrées alimentaires contaminées par un composant d'emballage ont été retirées du marché.

Le 28 janvier 2009, grâce au système de notification obligatoire, l'AFSCA a été informée par un fabricant belge de denrées alimentaires d'un problème de migration d'une substance chimique (la méthylbenzophénone) présente dans l'encre d'imprimerie d'emballages en carton. Ce problème avait été mis en évidence chez un de ses clients en Allemagne. Ce type d'emballage, fabriqué aux Pays-Bas, et assez largement diffusé dans l'UE, peut permettre la migration de cette substance, dont la toxicité est peu connue, vers la denrée où on retrouve des concentrations jusqu'à quelques milligrammes par kg. Les concentrations dans la denrée peuvent varier très fortement en fonction de la nature et la qualité de l'emballage intérieur.

En concertation avec l'AFSCA, le fabricant belge a immédiatement bloqué les denrées encore en stock et renoncé à l'usage de ce type d'emballage.

Les autorités allemandes ont alimenté à cet égard le système d'alerte rapide européen (RASFF) le 03/02/2009.

Les experts des Etats membres réunis par la Commission européenne le 12/02/2009 ont décidé de solliciter en urgence une évaluation de risque par l'EFSA (Autorité européenne de sécurité alimentaire). Cet avis est annoncé pour début mars.

Entre-temps l'AFSCA a été informée que 7 autres entreprises belges avaient utilisé des emballages du même fournisseur hollandais. Les analyses des denrées concernées sont en cours. En fonction des résultats, de nouveaux blocages et retraits du marché pourraient être décidés.

Les emballages concernés ne sont plus utilisés.

Sept autres pays sont au stade actuel de nos informations, concernés par ce problème

personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart :

0477 69 35 65

personne de contact pour la presse néerlandophone : Lieve Busschots :

0477 : 0477 59 83 93

